

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Incitation à l'engagement en faveur de la Commune

Bien que recensant une liste de 12 candidats pour les 6 places disponibles au sein du Conseil communal lors des dernières élections du 23 octobre 2022, les partis constatent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des intéressés pour occuper les fonctions au sein des organes communaux.

La plupart du temps, les personnes potentiellement intéressées refusent de s'engager en évoquant notamment l'étiquetage partisan et ne souhaitent donc pas se présenter sous une bannière politique.

Le Conseil communal actuel s'accorde à dire que les nombreux dossiers traités au cours d'une législature ne font que rarement débat sur des bases d'idéologies politiques mais sont examinés et décidés démocratiquement uniquement en vue de trouver les meilleures solutions pour le bien-être et un développement optimal de la Commune.

Actuellement, la Commune des Breuleux comprend trois partis actifs et reconnus : le Parti Démocrate-Chrétien (PDC), le Parti Libéral-Radical (PLR) et le Parti Socialiste (PS) avec chacun leurs idéaux bien particuliers. Par ailleurs, une Liste Libre (LL) composée de personnes sans étiquette de parti propose des candidats pour le Conseil communal.

Puisque les membres du nouvel exécutif ont récemment été élus, il s'agit désormais pour les partis et la Liste Libre de trouver des représentants pour faire partie des diverses commissions communales qui sont les suivantes :

- La commission de l'école primaire ;
- La commission de la Maison de l'Enfance ;
- La commission d'estimation ;
- La commission d'aménagement ;
- La commission des pâturages ;
- La commission de l'environnement.

En effet, le Règlement d'organisation et d'administration de la Commune des Breuleux (RO, art. 46) indique que les partis politiques doivent être équitablement représentés au sein de ces commissions, à l'exception de celles de la Maison de l'Enfance et des pâturages qui sont apolitiques. C'est également le cas du Syndicat des écoles secondaires qui devra se doter de deux délégués et de membres pour la commission d'école secondaire.

Le Conseil communal souhaite donc sensibiliser et encourager les citoyens à rejoindre ces différentes commissions en cas de sollicitation d'ici la fin de l'année.

Le rôle des commissions est d'émettre des préavis et propositions au Conseil communal. Le détail de leurs attributions est stipulé dans les articles 48 à 56 du RO disponible sur le site internet : www.breuleux.ch

Par conséquent, le Conseil communal compte sur vous, dès l'âge de 16 ans révolus, pour un investissement pour le bien de la communauté locale.

Les potentiels intéressés souhaitant obtenir des informations plus précises quant à la fréquence et au déroulement des séances de commissions ainsi qu'aux attributions de celles-ci peuvent sans autre prendre contact avec les membres du Conseil communal dont les coordonnées se trouvent sur le site internet de la Commune des Breuleux ou auprès de l'administration communale.

Il est également loisible de s'informer ou de faire part de son intérêt directement auprès des responsables des partis locaux, ainsi que du responsable de la Liste Libre :

PDC : M. Alexis Pelletier (alexmel.pelletier@bluewin.ch)

PLR : Mme Irène Donzé (i.donze@bluewin.ch)

PS : M. Jean Bourquard (jeanxa@ik.me)

LL : M. Matthieu Roy (adm@tenax-sa.ch)

Le Conseil communal et la Commune des Breuleux comptent sur vous !

Le Conseil communal